



Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 18/09/2015

Date de révision: 18/09/2015

EPOSOL toutes teintés

Version: 3.0

Reference : K41

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EPOSOL toutes teintés
Code du produit : K41
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FIRCHIM
ZA La Glèbe
12202 VILLEFRANCHE-de-ROUERGUE - FRANCE
T 05 65 81 16 37 - F 05.65.81.29.98
contact@firchim.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA : (+33) 01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
de REACH

(UE) 2015/830 (Annexe II)

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : Attention
Composants dangereux : Résine époxy base DGEBA, Mw < 700
Mentions de danger : H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence : P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

EPOSOL toutes teintes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Eliminer le contenu en accord avec les réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non déterminé.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Résine époxy base DGEBA, Mw < 700	(n° CAS) 25068-38-6 (Numéro CE) 500-033-5 (Numéro index) 603-074-00-8 (N° REACH) 01-2119456619-26	10 - 20	Xi; R36/38 R43 N; R51/53
Résine époxy base DGEBF	(n° CAS) 9003-36-5 (Numéro CE) 500-006-8 (N° REACH) 01-2119454392-40	1 - 5	Xi; R38 R43 N; R51/53
Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14	(n° CAS) 68609-97-2 (Numéro CE) 271-846-8 (N° REACH) 01-2119485289-22	1 - 5	Xi; R36/38 R43

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Résine époxy base DGEBA, Mw < 700	(n° CAS) 25068-38-6 (Numéro CE) 500-033-5 (Numéro index) 603-074-00-8 (N° REACH) 01-2119456619-26	(C >= 5) Xi;R36/38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Résine époxy base DGEBA, Mw < 700	(n° CAS) 25068-38-6 (Numéro CE) 500-033-5 (Numéro index) 603-074-00-8 (N° REACH) 01-2119456619-26	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Résine époxy base DGEBF	(n° CAS) 9003-36-5 (Numéro CE) 500-006-8 (N° REACH) 01-2119454392-40	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14	(n° CAS) 68609-97-2 (Numéro CE) 271-846-8 (N° REACH) 01-2119485289-22	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Résine époxy base DGEBA, Mw < 700	(n° CAS) 25068-38-6 (Numéro CE) 500-033-5 (Numéro index) 603-074-00-8 (N° REACH) 01-2119456619-26	(C >= 5) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 5) Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Premiers soins après contact oculaire : Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée. Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

EPOSOL toutes teintés

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information complémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Gants de protection en caoutchouc nitrile.
Protection des mains : Gants de protection.
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

EPOSOL toutes teintes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 60°C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,955
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 16 g/l
Classe de COV (2004/42)	: jPS - Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique. Teneur en COV maximale (prêt à l'emploi) : 500g/l
Indications complémentaires	: Valeurs indicatives obtenues pour la référence grise. De légers écarts peuvent être constatés pour les autres teintes.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'information complémentaire disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information complémentaire disponible

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information complémentaire disponible

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information complémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Résine époxy base DGEBA, Mw < 700 (25068-38-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	23000 mg/kg de poids corporel
Résine époxy base DGEBF (9003-36-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

EPOSOL toutes teintés

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Résine époxy base DGEBA (9003-36-5)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14 (68609-97-2)	
DL50 orale rat	30,1 ml/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Résine époxy base DGEBA, Mw < 700 (25068-38-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel/jour

Résine époxy base DGEBA (9003-36-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel/jour 90j

Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14 (68609-97-2)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	1 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
-----------------------	---

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résine époxy base DGEBA, Mw < 700 (25068-38-6)	
CL50 Poisson (96h)	1,5 mg/l
CE50 Daphnia magna (48h)	1,7 mg/l
ErC50 Algues (72h)	9,4 mg/l

Résine époxy base DGEBA (9003-36-5)	
CL50 Poisson (96h)	0,55 mg/kg
CE50 Daphnia magna (48h)	1,6 mg/l
ErC50 Algues (72h)	1,8 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,3 mg/l Daphnia magna, 21j, semi-statique

Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14 (68609-97-2)	
CL50 Poisson (96h)	5000 mg/l
CE50 Daphnia magna (48h)	7,2 mg/l
ErC50 Algues (72h)	843,75 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

EPOSOL toutes teintés	
Persistance et dégradabilité	Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Résine époxy base DGEBA, Mw < 700 (25068-38-6)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	5 % 28j

Résine époxy base DGEBA (9003-36-5)	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Biodégradation	0 %

EPOSOL toutes teintes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14 (68609-97-2)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	87 % 28j

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EPOSOL toutes teintes	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Résine époxy base DGEBA, Mw < 700 (25068-38-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	31
Log Pow	3,242
Potentiel de bioaccumulation	Modéré.

Résine époxy base DGEBF (9003-36-5)	
Log Pow	2,7 - 3,6
Potentiel de bioaccumulation	Modéré.

Ethers glycidiques d'alcools en C12-C14 (68609-97-2)	
Log Pow	3,77
Potentiel de bioaccumulation	Considéré non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Résine époxy base DGEBA, Mw < 700 (25068-38-6)	
Log Koc	1800 - 4400 Estimation
Ecologie - sol	Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information complémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer le contenu en accord avec les réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Non soumis aux réglementations sur le transport des matières dangereuses

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non déterminé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non déterminé.

14.4. Groupe d'emballage

Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
MPo : Non
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information complémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information complémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information complémentaire disponible

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

EPOSOL toutes teintés

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 51 - Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS - SOB

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit